

REGLEMENT PARTICULIER

ENDURO de MONEIN

Date : 07 juillet 2013

LIEU : Départ du stade de Monein

Cette compétition traversera les communes de

Monein ; Cuqueron ; Lacommande ; Estialescq ; Parbayse ; Ledeux ; Goès ; Cardesse.

VERIFICATIONS : Administratives le samedi 06 juillet de 17 à 19h et le matin de l'épreuve de 8h à 9h30

Techniques le samedi 06 juillet de 17 à 19h et le matin de l'épreuve de 8h à 9h30

Les concurrents devront se présenter munis de leur permis de conduire, licence, carte grise et attestation d'assurance.

CAPACITE : Epreuve Nationale ouverte aux participants détenteurs d'une licence délivrée par la FFM.

Comptant pour les championnats d'Aquitaine et Midi-Pyrénées.

CATEGORIES :

Ligue 1	Pilotes inscrits sur liste de notoriété de ligue ou nationale, sauf liste notoriété élite enduro et trial expert	Licence NCA
Ligue 2	Pilotes autres que Ligue 1.	Licence NCA
Ligue 3	Pilotes NCB ou licenciés 1 épreuve.	Licence NCB
Ligue 4	Féminines et 50cc	Licence journée

ENGAGEMENTS : Les droits d'engagements sont de **50 €** ; (dans le cas d'utilisation de transpondeur caution de 200€ plus 2€ de location) **si l'engagement est demandé moins de 15 jours avant l'épreuve ou le matin de l'épreuve ces droits seront majorés de 25%**. Féminines et moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours : **gratuité**.

Moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours : **40€**.

Ceux-ci sont à adresser à :

ASM Pau moto verte

14 avenue de Saragosse 64000 Pau

05.59.84.49.40.

asmdepau@sfr.fr

MOTOCYCLES : Les motos devront être conformes aux prescriptions du code de la route, sous la responsabilité du concurrent durant l'épreuve.

Couleur des plaques :

Ligue 1

Plaques jaunes N° noirs

Ligue 2

Plaques vertes N° blancs

Ligue 3

Plaques noires N° blancs

Pour toutes les catégories les motos devront obligatoirement être équipées de pneus homologués pour la route (Réf DOT ou E).

CLASSES ADMISES : **E1** : jusqu'à 125cc 2T et 250cc 4T, **E2** : + de 125cc 2T à 250cc 2T et + de 250cc à 450cc 4T, **E3** : + de 250cc 2T et + de 450cc 4T, pour les catégories Ligue 1, Ligue 2, Ligue 3. **Féminines, Vétérans** (37 ans au premier janvier de l'année en cours), **Super vétéran** (45 an au premier janvier de l'année en cours), **Juniors** (moins de 23 ans au premier janvier de l'année en cours) et **50cc**.

Les licenciés à la journée (licence une épreuve) doivent obligatoirement se munir d'un certificat médical de moins de 3 mois.

DEPART : 1^{er} départ 9h30. Les départs s'échelonnent toutes les minutes par groupe de 3 pilotes. Les Ligue 1 partiront les premiers suivis des Ligue 2 puis des Ligue 4 et des Ligue 3.

PARCOURS : Une boucle d'environ 75 kms, composée d'un parcours de liaison divisé en trois contrôles horaires à réaliser en un temps donné et de deux tests spéciaux (une spéciale banderolée et une spéciale en ligne.)

NOMBRE DE TOURS : 3 tours pour les Ligue1
 2 tours pour les Ligue 2, Ligue 3
 1 tour pour les Ligue 4

Des déviations seront aménagées pour les Ligue 3et 4.

CLASSEMENT : Les classements seront établis par cylindrée dans chaque catégorie en faisant l'addition des temps concédés au cours des spéciales et des pénalités éventuelles. Ils donneront lieu à une remise des prix (coupes, lots) sur place.

SIGNALISATIONS : L'itinéraire sera balisé par des flèches, Il est interdit de le quitter pour quelques raisons que ce soit.

Compte tenu que l'épreuve se déroule sur des chemins ouverts à la circulation, les concurrents doivent impérativement respecter les signalisations du code de la route et celles mises en place par l'organisateur.

CONTROLES HORAIRES : L'assistance et le ravitaillement sont autorisés aux deux CH prévus entre les drapeaux blancs et jaunes. Les moyennes retenues pour le calcul des temps imposés ne pourront jamais excéder 50Km/h. L'heure de pointage retenue est l'heure de passage lorsque la roue avant de la moto du concurrent franchit la ligne entre les 2 drapeaux jaunes.

CONTROLES DE PASSAGE : Signalés par des drapeaux bleus, ils seront placés sur l'itinéraire pour vérifier si les pilotes empruntent correctement le parcours et respectent les signalisations.

RECLAMATIONS : Se reporter à l'article 23 du règlement de championnat de la ligue.

SECURITE : Plan de sécurité défini en commission de sécurité réunie par la préfecture de Pau

ASSURANCE : Une assurance est souscrite auprès d'Assurance MOTO VERTE à BORDEAUX.

OFFICIELS

- ✓ **Directeur de course**: Robert Mentaverri ODC 2^{er} degré
- ✓ **Commissaires sportif** : Jean-Luc Lagrille ODC ; Patrick Cegarra ODC ; Pascal Tortosa ODC
- ✓ **Commissaires de route**: En nombre suffisant

VISA CLUB

VISA LIGUE

VISA F.F.M